

## permanence CAUE : Conseil en architecture

3e jeudi du mois, de 9h à 12h

Vous avez un projet de construction, d'extension ou de rénovation ?

Vous souhaitez être conseillé pour garantir la qualité architecturale de votre future habitation, sa bonne intégration dans le paysage, ou encore mieux comprendre les règles du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ?

Courdimanche vous propose des permanences gratuites avec un architecte-conseiller du CAUE95 (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Val d'Oise).



Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) créé à l'initiative du Département du Val d'Oise, est une association à but non lucratif qui exerce une mission de service public, conformément à la loi du 3 janvier 1977 modifiée, portant création des CAUE.

Grâce à la convention signée entre la ville et le CAUE, des permanences sont organisées au service urbanisme de la Mairie.

Cet expert peut vous accompagner dans la recherche de solutions adaptées à vos besoins, l'intégration de votre projet dans son environnement, les conseils sur les volumes, l'implantation, les matériaux, les solutions constructives, et vous guider dans vos démarches administratives.

Cette permanence aura lieu chaque 3e jeudi du mois, de 9h à 12h, à l'Hôtel de ville.

### Dates des prochaines permanences :

- 19 février
- 19 mars

### Infos pratiques

Sur rendez-vous uniquement : merci de contacter le service urbanisme [urbanisme@ville-courdimanche.fr](mailto:urbanisme@ville-courdimanche.fr) ou par téléphone au 01 34 46 72 00.